

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 31 octobre 2013

DCM N° 13-10-31-21

Objet : Restauration d'un immeuble sis 3 rue de la Hache - Lancement d'une déclaration d'utilité publique pour une opération de restauration immobilière.

Par arrêté préfectoral du 25 octobre 2010, le secteur sauvegardé de Metz a été étendu et mis en révision. Le nouveau périmètre du secteur sauvegardé inclut maintenant le quartier Outre Seille.

L'immeuble 3, rue de la Hache se situe dans ce quartier, ancien faubourg de la ville « romaine » puis intégré dans l'enceinte médiévale de la ville.

Cet ensemble immobilier présente un très mauvais état général. Le manque d'entretien évident a généré de nombreuses infiltrations d'eau, entraînant une dégradation de l'intérieur des locaux, allant jusqu'à l'affaissement des planchers, voire l'effondrement partiel de plafonds et de cloisons. L'état de dégradation des structures de ces bâtiments et la configuration de l'ilot, encastré dans le tissu dense du centre-ville, pourraient, à court terme, constituer un risque pour la stabilité des immeubles mitoyens environnants si des travaux n'étaient pas réalisés prochainement.

La société Promogère souhaite entreprendre une rénovation complète de cet immeuble et pouvoir bénéficier pour cela du cadre de la loi Malraux.

Le règlement de ce nouveau secteur sauvegardé, en cours d'étude, n'étant pas encore approuvé, pour entrer dans le cadre de la loi Malraux, les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP).

Il est donc proposé de déclarer d'utilité publique une restauration complète de l'immeuble consistant en des travaux de remise en état ayant pour objet la transformation des conditions d'habitabilité de cet immeuble et la mise en valeur du patrimoine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code de l'Expropriation ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DECLARER** d'utilité publique la réhabilitation complète de l'immeuble 3, rue de la Hache à Metz consistant en des travaux de remise en état ayant pour objet la transformation des conditions d'habitabilité de cet immeuble et la mise en valeur du patrimoine ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet de la Moselle d'une demande de mise en œuvre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Premier Adjoint au Maire,



Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 2.1 Documents d'urbanisme